

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA FORMATION AGRICOLES  
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE  
AND COMMUNITY EDUCATION  
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING  
PROGRAMM UNIT

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° 00040 /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU

30 JUL 2020

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNIQUE :**

Le concours d'entrée en première année du Cycle des **Techniciens d'Agriculture (TA)** au titre de l'année académique **2020/2021**, sera ouvert le **30 septembre 2020**,

Pour les **Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA)** de **BAMBILI, EBOLOWA, MAROUA** ; les **Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC)** de **KUMBA et GUIDER** ; l'**Ecole pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC)** de **EBOLOWA** et les **Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA)** de **ABONG-MBANG, BAFANG, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA** ; l'**Institut Agricole d'OBALA (IAO)** ;

Dans les centres ci-après : **CRA de BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA** ; **EFSC d'EBOLOWA et BAMENDA** ; **EFSDC de GUIDER, KUMBA et SANTA** ; **EFSEAR de KUMBA** ; **ETA de ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA** ; **CIEPO** ; **IAO** ; **ISSAEER**; **ISTAO**; **DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE**.

### I - OFFRE DE FORMATION

La formation pour ce cycle dure **deux (02) ans** et est sanctionnée par un **Diplôme de Technicien d'Agriculture** délivré par le **MINADER**.

## II – REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• CRA de BAMBILI	Externes	45 places
	Internes	05 places
• CRA d'EBOWA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• CRA de MAROUA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• EFSDC de KUMBA	Externes	46 places
	Internes	05 places
• EFSDC de GUIDER	Externes	25 places
	Internes	05 places
• ETA d'ABONG-MBANG	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de BAFANG	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de DIBOMBARI	Externes	45 places
	Internes	05 places
• ETA de EBOLOWA	Externes	25 places
	Internes	05 places
• ETA de GAROUA	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de MAROUA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• ETA de NKAMBE	Externes	25 places
	Internes	05 places
• EFSC de EBOLOWA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• ETA de SANGMELIMA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• IAO	Externes	100 places

Ⓢ

*[Signature]*

### III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

- **Pour les candidats internes :**

Etre personnel du MINADER, titulaire du Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture et avoir une ancienneté minimale de cinq (05) années de service.

- **Pour les candidats externes :**

Etre titulaire du Probatoire ou de tout autre diplôme équivalent.

Les élèves ayant présenté les examens nationaux pour la session 2020 en vue de l'obtention des diplômes requis et en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription auxdits examens de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication desdits résultats. Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du diplôme requis.

Toutefois, les candidats étrangers, les candidats présentés par les entreprises, les collectivités territoriales décentralisées, les autres organisations non gouvernementales peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

L'inscription au concours se fera par dépôt d'un dossier dans un centre de concours.

### IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours au plus tard le **23 septembre 2020** comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 04 photos récentes 4x4 ;
- Une attestation d'ancienneté de cinq (05) ans comportant l'avis du supérieur hiérarchique pour les candidats internes ;
- Une autorisation de concourir signée par le MINADER pour les candidats internes ;
- Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre d'un montant de :
  - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les candidats externes ;

- 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats internes.
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes.
- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée par le candidat.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles du dispositif de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR, ETA, CIEPO, IAO, ISSAEER et ISTAO) ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) du MINADER;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua.

Les dossiers des candidats étrangers et des candidats présentés par les organismes reçus dans les différents centres doivent nécessairement être transférés à la DEFACC pour étude.

#### V – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

##### **Pour ce qui est des CRA, des ETA, et des EFSDC**

- Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels
  - Pour les candidats externes 200 000 FCFA
  - Pour les candidats internes 300 000 FCFA
  - Pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes 500 000 FCFA
- Caution remboursable études 25 000 FCFA pour toute la durée des

##### **Pour ce qui est de l'IAO**

- Frais d'inscription annuels 100 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels 200 000 FCFA

#### VI – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
30 septembre 2020	Connaissances scientifiques et techniques	75%	4h	8h - 12h
	Culture générale	25%	3h	14h - 17h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

Les candidats devront se munir des pièces suivantes :

- Le récépissé de dépôt des dossiers ;
- Une Carte Nationale d'Identité en cours de validité.

## VII – PROGRAMME DU CONCOURS

Les épreuves seront du niveau de la classe de 1<sup>ère</sup> des lycées et collèges.

**Connaissances scientifiques et techniques :** cette épreuve portera sur les points suivants :

- Raisonnement et calcul.
- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

**Culture générale :** Elle portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

## VIII – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Yaoundé le

3 0 JUL 2020



**Gabriel MBAIROBE**  
Le Ministre de l'Agriculture et du  
Développement Rural

### AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES